



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Restituer les premières recommandations du bureau d'études techniques Egis Echanger avec les acteurs (remontée des informations, attentes, idées).	Date de la réunion Jeudi 17 décembre 2009 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Mardi 19 janvier 2010 – (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LERBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY			X	X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
Membres des ateliers					
Conseil général du Lot	Christian DELRIEU			X	X
Conseil général du Lot	André LESTRADE			X	X
Conseil général de Corrèze	Jacques DESCARGUES			X	X
Conseil général de Corrèze	Alain VACHER		X		X
Commune de Condat	Eric GUERNIOU		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Jacques GILLET		X		
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Raymond RISSO		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE		X		X
	Georges PAUTY		X		
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE		X		X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Jacques LERY		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
DIREN Limousin	Bernard POUPELLOZ		X		X
DDEA de Corrèze	Jean-claude PESTOURIE		X		X
DDEA du Lot	J.M. GUICHARD		X		X
	Didier RENAULT		X		
ASF	Sophie SALLANNE		X		X
SYMAGE	J.C. LEYMERIE		X		X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Accès cible	Agnès BAEKELANDT-DAGONEAU		X		X
Association Condat dans la Tourmente	M. PATTE		X		X
	J. GARRIE		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER		X		X
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Dominique BEX		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
GADEL	Michel MARCHAL		X		X
Association Turenne Environnement	Pierre FLANDIN-BLETY Antoine THIEFFRY		X X		X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	Suite réunion 1 - étape 1	24 décembre 2009
CR	CG 46	Suite réunion 1 - étape 1 avec contributions	20 janvier 2010

Observations des participants

Vous trouverez ci-dessous la liste des participants à l'atelier thématique « volet technique » ayant apporté des observations sur le compte rendu de la première réunion, diffusé le 24 Décembre 2009 :

- Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,
- Commune de Turenne,
- Association Condat dans la Tourmente,
- Association de défense de la Vallée de la Merlette,
- Communauté de communes des Portes du Causse,
- DIREN Limousin,
- Alain VACHER, Conseiller général de Corrèze (2 études remises à Egis),

Les observations n'apparaissent pas directement dans le texte du compte rendu mais elles ont été notifiées ainsi que les contributions au cabinet d'études EGIS Route et Aménagement pour exploitation et intégration des compléments demandés.

Les documents relatifs aux observations sont joints en annexe. Pour les contributions, les éléments seront très prochainement mis en ligne sur le site internet.

De ce fait, le texte initial du compte rendu n'a pas été retouché mais s'enrichit des précisions et observations ci-jointes comme évoqué lors des ateliers thématiques des 18 et 19 janvier 2010.

Début de la réunion à 9h30.

Henri COLIN remercie les participants de leur présence. Il rappelle les principes généraux de la charte de la concertation et informe des modalités de fonctionnement des ateliers thématiques. L'objet de la réunion est la restitution des premières données recueillies par le bureau d'études techniques Egis et l'échange avec les acteurs.

Présentation des participants lors du tour de table.

Présentation du Conseil général du Lot

Les ateliers de partage selon les trois thèmes : technique, socio-économique, environnement vont se tenir sur les deux jours, et il s'agit actuellement de leur première session de réunion. Deux sessions au moins seront organisées à chaque étape des études : présentation des données de base ou analyse des bureaux d'études, puis compléments suivant observations recueillies et intégration des contributions des participants.

Pour mémoire, les études menées par les bureaux d'études Egis Géotechnique et Egis Route France pour les études d'avant projet sont étroitement imbriquées à chaque étape, et ont un calendrier très contraint. La même contrainte de délai s'impose aux ateliers thématiques pour respecter les dates prévisionnelles de réunion du Comité de suivi, et l'échéance du dossier d'avant projet, annoncée par le Maître d'ouvrage au mois de Novembre 2010.

M. PATIER – commune de Nespouls,

Intervient sur les aspects du calendrier et insiste sur une nécessaire souplesse à fortiori dans les étapes les plus houleuses.

M. COLIN – garant de la concertation

Fait remarquer que le but des ateliers thématiques est justement d'obtenir la totalité des éléments de décision.

Présentation du bureau d'études – Jean-christophe COLLIN Egis Route France

1^{ère} partie – topographie

M. FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Signale l'importance de la préservation du vallon de la Doue, très sensible.

M. RENAULT, DDEA du Lot

Il indique que la carte de l'hydrographie page 6 signale des données de nature différente :

- l'aire d'alimentation du BLAGOUR, qui d'ailleurs n'est pas la seule aire d'alimentation à signaler
- Les périmètres de protection des captages par rapport aux pollutions accidentelles.

M. VACHER - conseiller général de Corrèze

Demande pourquoi le fuseau sud ne va pas jusqu'à A20

M. MARCHAND – Conseil général de Corrèze

A20 et RD 820 se croisent et le fuseau Sud va jusqu'à la Rd 840 qui mène à A20.

Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,

Signale que la carte de l'occupation du sol est incomplète et que son association transmettra des précisions relatives à son secteur.

M. FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,
Indique qu'il faut relativiser les vergers identifiés dans le fuseau Sud

M. GARY – Maire de Turenne,
Il s'étonne de la découverte fort opportune d'une ZNIEFF sur le fuseau sud.

M. VACHER - Conseil général de Corrèze,
Citation approximative : « Qu'y a-t-il à protéger dans la ZNIEFF du fuseau sud ? Des bisons ? »
Il fait part de son vif mécontentement au sujet des ZNIEFF et évoque très clairement des doutes quant à la transparence des données fournies par Egis. Il se manifeste à travers des propos remettant en cause la neutralité de la maîtrise d'ouvrage.

M. POUPELLOZ – DIREN Limousin,
Le travail effectué ses 15 dernières années montre effectivement que les ZNIEFF sont plus importantes sur le fuseau nord.

M. MARCHAL – Lot Nature,
Il précise qu'une réactualisation des ZNIEFF est en cours dans la région Midi-Pyrénées. Cette réactualisation se fait à la demande de l'Etat et les décisions ne sont pas d'ordre local, les calendriers sont différents d'une région à une autre.

M. RENAULT – DDEA du Lot,
Il reprend les propos de Lot Nature et fait part de la parution prochaine d'un atlas hydrogéologique du Lot. Ce document officiel permettra de révéler quelles sont les ZNIEFF actuellement répertoriées.

Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,
Elle souhaite que les rivières souterraines figurent sur les cartes. De nombreux cours d'eau souterrains imposent des restrictions d'usage de terres. Les contraintes administratives incombant aux agriculteurs sont les mêmes pour le domaine routier.

M. PATIER – commune de Nespouls,
Il rappelle que l'aire de Pech Montat devait initialement se trouver sur la commune de NESPOULS et qu'elle a été déplacée sur décision du préfet pour des problèmes techniques liés à la nature des sols et à l'hydrogéologie.

2^{ème} partie – sensibilité du milieu naturel

M. VACHER - Conseil général de Corrèze,
Renouvelle à plusieurs reprises sa demande de savoir ce qu'il y a à protéger dans le fuseau sud. Il propose de fournir des documents dont une thèse sur le sujet.

M. RENAULT – DDEA du Lot,
Il souhaite que soit indiquées les modalités de définition d'une ZNIEFF.

M. POUPELLOZ – DIREN Limousin,
Quels ont été les critères retenus pour la définition des zones « moyen, fort, etc... » ?
En outre il y a actuellement en cours un projet d'extension du site Natura 2000 (des abîmes de la Fage ???) à prendre en considération.

M. GARY – commune de Turenne,
Il demande à Lot Nature de fournir les sources qui ont permis d'élaborer la carte. Il demande en outre que l'importance de l'espace boisé de la forêt de Turenne soit mise en évidence.
C'est le cas dans la partie suivante de la présentation.

M. MARCHAL – Lot Nature,

Les éléments d'inventaire qui ont permis de l'établir ont été transmis au maître d'ouvrage et à EGIS Route, et sont tenus à disposition des participants.

Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,

Elle propose de fournir les éléments techniques qui ont servi à la pré-étude environnementale pour le projet de l'A20.

M. PATTE – Association Condat dans la Tourmente,

Il souhaite rappeler l'importance de conserver un tissu économique sur le territoire et les questions liées à l'environnement ne doivent pas être prépondérantes.

M. FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Fait remarquer à cet intervenant qu'il s'est trompé d'atelier.

3^{ème} partie – paysages et dynamique des paysages

M. GARY – commune de Turenne,

Les évolutions potentielles du paysage sont à croiser avec l'évolution du monde agricole dans les années à venir.

Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,

Elle propose que les éléments figurant dans les PLU des communes du fuseau nord puissent être intégrés par Egis. Elle insiste en outre sur l'importance du maintien de l'activité agricole, et les reconversions en cours en lien avec le développement du tourisme vert.

M. LERY – Chambre d'agriculture du Lot,

Il rappelle que quoiqu'il arrive la route passera chez des agriculteurs. A ce titre, il rappelle que les travaux liés au remembrement sont déduits du montant global des indemnités versées aux agriculteurs.

M. FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Il souhaite que les photos soient plus représentatives du paysage.

Association Condat dans la Tourmente,

Demande à Egis de fournir des photos du paysage du fuseau sud et souhaiterait avoir une vue d'ensemble.

M. THIEFFRY – Association Turenne environnement,

Il souhaiterait que les participants puissent s'interroger sur l'opportunité de créer une nouvelle route. L'aménagement des routes actuelles suffirait à son sens à proposer une solution viable et économique, et qui conviendrait à tout le monde.

Mme BROUSSOLLE – Syndicat d'Etudes du bassin de Brive,

Comment Egis va pouvoir quantifier les coûts environnementaux ? Quelle sera la méthode de calcul ? Y a-t-il eu réflexion à ce sujet ?

M. COLLIN – EGIS Route France

La méthode habituellement employée est de définir le poids relatif de chaque thème, mais il n'y a pas de calcul à proprement parler.

Turenne environnement,

Remarque sur les itinéraires : celui du fuseau Sud est un itinéraire médian, par rapport à celui de l'aménagement en place de la RD 803. C'est cet itinéraire médian qui est celui de plus grand intérêt et de moindre impact.

M. COLLIN – EGIS Route France

Il est encore trop tôt pour le dire, nous n'en sommes pas encore à la comparaison des tracés.

M. GARY – Maire de Turenne,

Insiste sur le fait que ce projet doit constituer un véritable projet d'aménagement du territoire.

Mme BEAUBIER - Conseil général du Lot,

Elle annonce que le compte-rendu de la séance, version 1, sera diffusé par mail aux participants courant semaine 52. Il leur est demandé d'y apporter des observations éventuelles pour la semaine 1 pour une version définitive et diffusion du compte-rendu.

Rappel : il a été défini d'utiliser la voie électronique pour la transmission des comptes-rendus, des réponses en retour et de l'ensemble des documents issus des études.

Fin de séance 17h00.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 19 janvier après-midi au Centre Technique Départemental de Brive. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.

<p style="text-align: center;">Observations formulées par l'Association pour la défense de la Vallée de la Merlette</p>

Monsieur le Président du Conseil Général du Lot Mr. G. Miquel
Monsieur le Président du Comité de suivi Mr. H. Colin
Monsieur le responsable du cabinet Egis Mr. J ;Ch. Collin

L'ADVM tient tout d'abord à profiter de cette réponse pour vous adresser ainsi qu'à l'ensemble de vos collaborateurs, ses vœux les plus sincères pour l'année 2010.

Par ailleurs, elle vous félicite pour le respect des délais d'envoi des projets de compte rendus des trois ateliers thématiques, ce, en dépit des fêtes de fin d'année.

Avant-propos :

Les adhérents de l'ADVM qui ont participé aux trois ateliers thématiques, se sont étonnés de la « sécheresse » voire du caractère « synthétique » de ces compte rendus. Certains propos ont été « oubliés », « occultés » (atelier technique principalement), mais, il est vrai qu'il nous appartient de corriger ces défauts pour que tous nos propos apparaissent aux compte rendus définitifs.

Modifications, ajouts demandés :

Atelier Environnement du 17/12/09:

-/ L'ADVM a soutenu la demande de Mr. Le Maire de Nespouls de « recevoir l'étude qui a permis de soustraire une partie de la zone géographique concernée pour se limiter aux barreaux actuels ». Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

-/ M. Rossburger, notre représentant a vivement réagi aux propos du représentant de Condat qui associait « route nouvelle » et « urgence sanitaire ». L'ADVM tient à ce qu'il soit acté que M. Rossburger a souligné le caractère « indécent » d'une telle remarque. En effet, vérification faite, (notre représentant n'avait pas les chiffres précis lors de la réunion) les distances en cause sont les suivantes : Biars-Hôpital central Brive (3 bd de Verlhac) 48 km par Meyssac mais 55 km en passant par Nespouls (dont 12 km seulement par autoroute vitesse limitée à 110km/h). Au final un temps égal, au mieux, mais sûrement supérieur de quelques minutes pour une distance nettement plus longue !!! Si l'on se tourne, cette fois, vers le CHU de Toulouse, il est encore plus évident qu'il vaut mieux viser d'entrée le sud que faire le détour par le nord. Toute autre assertion serait du domaine de la mauvaise foi.

-/ L'ADVM a soutenu le souhait de l'AICN de voir figurer les rivières souterraines sur les cartes, car, leur présence « impose des restrictions d'usage de terre ». Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

-/ L'ADVM a rappelé suite à l'intervention de Turenne Environnement que « s'appuyer uniquement sur le réseau existant en l'améliorant pour le passage des camions » est une des solutions préconisées dans notre dossier transmis dès le mois d'Août à Monsieur le Président du Conseil Général du Lot qui nous a assuré, par courrier, l'avoir transmis à l'ensemble de ses services techniques. Nous en tenons d'autres exemplaires à la disposition du cabinet Egis.

Atelier Socio Economique du 17/12/09:

-/ L'ADVM s'est associée à la déclaration de Mr. F.Patier et à l'AICN qui se sont insurgés contre un article paru le jour même (il s'agit sûrement d'un hasard...) dans le journal « La Montagne », qui fait état des conclusions d'une étude de la CCI de Brive. Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

Atelier Technique du 16/12/09:

-/ L'ADVM vient d'avoir connaissance du complément présenté et réclamé par Turenne Environnement en ce qui concerne le compte rendu de cet atelier. L'ADVM se rallie en totalité à ce texte dont nous ne rappellerons ici que les têtes de chapitre dans les diverses parties : 2^{ème} partie Géologie :

- contraintes topographiques
- risques liés aux marnes
- risques liés aux inondations

- le nombre de voies
- les comptages

3^{ème} partie Définition du type de route :

géologiques

- risques liés aux calcaires karstiques du dogger
- commentaires complémentaires de Turenne Environnement

5^{ème} partie Traitement des incidents

-/ Pour revenir aux problèmes posés par les marnes, nous ne retrouvons pas dans le compte rendu ce qui a été dit par le cabinet Egis lui-même :

a/ « Construire une route sur des marnes molles est plus coûteux que de construire une route sur du Karst dur »

b/ « Les déblais marneux sont très difficilement réutilisables en remblais et doivent être stockés ce qui devrait occasionner des coûts supplémentaires »

-/ L'ADVM ayant indiqué que l'échangeur de Cuzance ne faisait pas partie de l'aire d'étude, a demandé que ceci soit corrigé afin d'étudier la possibilité de le transformer en échangeur complet. Nous souhaitons que la réponse du maître d'ouvrage apparaisse dans le compte rendu final de cet atelier thématique. Par ailleurs, comme l'a signalé le représentant d'ASF dans l'atelier socio économique, la transformation de cet échangeur dépend de l'Etat. L'ADVM demande donc d'ores et déjà que le Conseil Général du Lot étudie ce problème et interroge officiellement l'Etat quant à son éventuel accord et sa participation financière.

Voici donc les modifications que l'ADVM demande d'apporter aux projets de compte rendus des ateliers des 16 et 17 décembre 2009. Nous vous remercions à l'avance d'accéder à nos demandes.

Enfin, nous tenons à vous informer que lors du prochain atelier thématique technique, accompagnés de notre expert Monsieur Loubignac, les représentants de l'ADVM proposeront, dans le cadre de la co-élaboration, une à deux variantes à certains tracés que le cabinet Egis a commencé à étudier.

Vous souhaitant bonne réception de notre document, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le, 02 janvier 2010
Le Président de l'ADVM
Christian LAMOTTE

**Mail adressé à M. COLIN par
l'Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls**

De : Cathy PICARD [mailto:catpicard19@orange.fr]

Envoyé : mardi 5 janvier 2010 08:43

À : 'concertation voiedavenir.fr'

Objet : RE: Alerte Spam: Atelier : thématique environnement, en date du 17 Décembre 2009

A l'attention de monsieur Henri COLIN : vous trouverez en pièces jointes à ce mail nos remarques concernant les compte rendus des ateliers ainsi qu'un état de l'agriculture sur notre territoire. La préétude environnementale pour le passage de l'A20 vous parviendra par courrier car ce document n'est pas numérisé. Soyez assuré, monsieur, de toute ma considération , Cathy PICARD chargée de dossier pour l'AICN.

<p style="text-align: center;">Observations formulées par</p> <p style="text-align: center;">la Communauté de Communes des Portes du Causse</p>

LOT – CORREZE VOIE D' AVENIR

Remarques de la Communauté de communes « les Portes du Causse » suite aux commissions thématiques du mois de décembre 2009.

- Atelier thématique technique :

Pas de remarques particulières à ce stade.

La jonction de la voie nouvelle directement à un échangeur autoroutier existant (avec aménagement pour aller vers le nord ou vers le sud) devrait être privilégié.

- Atelier thématique Socio-économique :

Le diagnostic économique, qui a été fait, concerne essentiellement le bassin économique du nord du Lot.

Le bassin économique de Meyssac n'a pas été pris en compte, alors que son activité économique pourrait éventuellement être impactée par cette voie nouvelle. Un comptage des véhicules (VL et PL) entre Meyssac et Montplaisir ainsi qu'entre Meyssac et les Quatre Routes mériterait d'être réalisé.

La desserte (jonction à l'A20) du Parc d'activités du Haut Quercy, à proximité de Cressensac, devrait être prise en compte dans la réflexion. La transformation du demi- échangeur de Cressensac en un échangeur complet mériterait d'être étudiée (voir si possibilité avec ASF).

Il nous paraît important de prendre en compte ces deux éléments dans la réflexion. La SEM du Lot, chargée de l'aménagement du parc du Haut Quercy, devrait être invitée à cet atelier.

L'amélioration de la desserte routière du nord du lot paraît être une nécessité pour le développement économique de ce bassin, mais il ne faudrait pas occulter l'amélioration des transports collectifs par le biais du réseau ferroviaire existant.

- Atelier thématique Environnement :

Bonne présentation du diagnostic des aspects environnementaux.
Des remarques ont été faites concernant des études existantes qui pourraient compléter ce diagnostic. Seront-elles prises en compte ?

Certains éléments forts du paysage et du patrimoine existent sur le secteur (sites de Turenne et de la vallée de la Doue).

Certains éléments du patrimoine bâti auraient été oubliés.

Les cartes d'utilisation des sols par l'agriculture mériteraient d'être affinées.

Comment peut-on quantifier les coûts environnementaux ?

Le tracé retenu devrait avoir l'impact le plus faible possible sur l'environnement et être le moins consommateur possible d'espaces agricoles ou boisés. Un équilibre devra être trouvé entre les différents intérêts.

Mr.PESTOURIE
Communauté de communes
« Les Portes du Causse »
19500 Nespouls

Mail adressé par François PATIER, Maire de Nespouls

Message du 26/12/09 10:44

> De : "- MAIRIE"

> A : "concertation voiedavenir.fr"

> Copie à : "Cathy PICARD" , "Jacques GILLET"

> Objet : re: Atelier : thématique environnement, en date du 17 Décembre 2009

>

> Merci pour ces envois dans les délais malgré les fêtes.

Il manque en préambule à ces trois documents l'objectif à atteindre: faciliter l'accès à l'autoroute A20 pour les PL en provenance de Biars

Nespouls déplore aussi la simplification voire la non reprise de certains propos. Quelles sont les règles de selection ?

Un CR de réunion c'est aussi une synthèse et des axes de réflexion pour permettre d'avancer vers la ou les solutions, ce CR ne propose rien d'autre qu'un nouveau rendez -vous !

Est-il possible de recevoir l'étude qui a permis de soustraire une partie de la zone géographique concernée pour se limiter aux barreaux actuels? Ceci est essentiel pour garantir qu'il n'y a pas eu un arbitrage sans concertation à l'époque de ces choix. L'oubli de la zone d'activité de Cressensac, un des enjeux économiques majeurs du nord du Lot, doit être corrigé. Enfin tout le monde perçoit bien que le volet social et environnemental risque d'être la source de conflits difficiles à résoudre, il faut privilégier l'étude des axes routiers existants en évitant les agglomérations. La voie ferrée (sous employée) étant aussi un élément majeur de ce dossier.

FPatier

Observations formulées par la Commune de Turenne

Madame ,Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du projet de compte-rendu de l'atelier environnemental qui reflète assez fidèlement les propos qui ont été tenus par les participants.

Toutefois, ce document synthétique (pouvait il en être autrement ?) manque parfois de précision pour répercuter en détail certains points de vue.

En ce qui me concerne :

- 1) Je réitère ma demande de précision concernant les ZNIEFF en particulier sur le fuseau sud ; il peut en être de même pour le fuseau nord si vous le souhaitez.
Ces ZNIEFF ont été délimitées et arrêtées par les DIREN depuis de nombreuses années, me semble t-il, même s'il peut y avoir des évolutions de périmètre en cours.
Elles sont donc parfaitement connues et répertoriées ; elles figurent, par exemple, dans tous les « porter à connaissance » que fournit l'Etat lors de l'élaboration de tout document d'urbanisme. Il doit bien y avoir quelques Cartes Communales ou PLU sur le périmètre d'étude...
Je souhaite donc que dans le compte-rendu figurent à la fois les périmètres et les dates officielles de création.
- 2) Pour ce qui est de l'inventaire à la « Prévert » présenté par le représentant de Lot-nature (sauf erreur de ma part) ce n'est ni sérieux ni crédible. Cette diapo n'est certainement pas à la hauteur de l'excellent document de travail qu' a par ailleurs réalisé le bureau d'études. La faune et la flore, à quelques exceptions près, sont identiques sur l'ensemble de ce plateau karstique . Malgré les efforts « louables » de ce Monsieur, ces éléments ne seront pas discriminants dans le choix du tracé.
- 3) Je me permets de rappeler avec la plus grande insistance le Classement en cours de la partie corrézienne de la vallée de la Merlette. Ce dossier, après avoir obtenu les avis favorables de toutes les commissions « had-hoc » (que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez) a été finalisé par les services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.
Il est depuis début novembre sur le bureau du Conseil d'Etat qui doit donner son avis avant toute signature de décret officialisant un Classement.
Personne ne comprendrait que le versant corrézien soit protégé tandis que le versant lotois de cette même vallée pourrait subir de profondes modifications.
- 4) Pour la partie plus spécifique de la forêt de Turenne, je vous fais parvenir par courrier un document établi par Mme GUELY, historienne qui a été publié en 1999

dans les cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry. Je vous laisse le soin de juger de l'intérêt de cet espace.

Voici ma contribution dont je vous souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations et je vous présente tous mes vœux pour 2010 . Bonne route...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN

Direction Régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

Direction

Référence : D 09-12-408
Vos réf. :

Affaire suivie par : M. Bernard POUPELLOZ
Bernard.poupelloz@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 96 20

Objet : projet Lot-Corrèze Voie d'avenir
PJ : 1

Limoges, le 21 DEC. 2009

Le DIREN

à

M. Henri COLIN
Garant de la concertation territoriale
Projet Lot-Corrèze Voie d'avenir
Avenue de l'Europe
Regourd – BP 291
46005 CAHORS Cedex 9

Lors de l'atelier thématique « environnement » du 17 décembre relatif au projet cité en objet, j'ai exprimé un certain nombre d'observations sur les documents examinés en séance, à savoir le « Etudes d'Avant-Projet » - Phase 1 – Documents techniques – Atelier thématique : aspects environnementaux », élaboré par le bureau d'études Egis Route France.

Je tiens à rappeler les principaux points évoqués, dont certains reprennent ceux détaillés dans mon courrier (joint en annexe) du 5 mars 2009, relatif au rapport « Etude préliminaire Novembre 2008 » du groupement Ingerop-Fonderol-Repérages à savoir en Corrèze :

-L'enjeu paysager constitué par le vallon de la Gironie, dont le versant Nord devrait être classé au titre de la loi du 2 mai 1930 courant 2010, son extension au versant Sud n'ayant pas été prévue pour des problèmes de limite administrative, bien que la dimension paysagère y soit comparable.

-L'intérêt à la fois culturel et historique représenté par la « forêt de Turenne ».

-Les enjeux de préservation de la qualité d'eau du Karst (alimentation en eau de Brive, lac du Causse).

Par ailleurs, je réitère mon souhait que soient précisés (et discutés) les critères d'enjeux retenus par Lot Nature dans sa carte « sensibilité du milieu naturel » : espèces, milieux (lesquels, pondération...)

Le Directeur Régional de l'Environnement

Par intérim

Bernard POUPELLOZ

Copie : DREAL Midi-Pyrénées
DDEA Corrèze

Tél. : 05 55 12 90 00 – fax : 05 55 12 96 66
Immeuble Le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – BP 10276
87007 Limoges cedex 1

Présent
pour
l'avenir

www.limousin.ecologie.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

Limoges, le 5 mars 2009

Direction

Le Directeur Régional
de l'Environnement

Référence : **D-09.03.0036**

Vos réf. : Association des services de l'Etat aux études
préliminaires – Réunion du 23/02/09 à Gramat

Affaire suivie par : M. Bernard POUPELLOZ
Bernard.poupelloz@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 96 20

Objet : Liaison Bassin d'Activités de Biars-Bretenoux-RD 820 et
autoroute A20 Nord
PJ :

à

Monsieur le Président du Conseil Général du Lot
Direction des Infrastructures Routières
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291
45005 CAHORS Cedex 9

Pour faire suite à la réunion du 23 février 2009 à laquelle vous avez bien voulu m'inviter, je pense utile de vous communiquer dès à présent quelques réflexions concernant la partie corrèzienne des variantes de tracé, situées dans le fuseau Nord, que vous nous avez présentées.

A la lecture du très bon rapport « Etude préliminaire – Novembre 2008 », réalisé à votre demande par le groupement Ingerop-Fonderal-Repérage, et compte tenu de notre connaissance des lieux, notre sentiment sur les variantes 6-1 à 6-4 est le suivant :

- Le principal enjeu environnemental (et technique) consiste à faire franchir par l'infrastructure la barre calcaire (surmontant les marnes) qui domine à l'Ouest la vallée de la Tourmente sur un dénivelé de l'ordre de 150 m. En limite de la Corrèze et du Lot, la vallée de la Gironie, concernée par la seule variante 6-3, pose à ce titre d'importants problèmes de trois ordres :

-Le versant Nord (Corrèzien) est inclus dans le périmètre du projet de site classé de Turenne en cours d'instruction (plan remis en séance).

-Le versant Sud pose également le problème de l'insertion paysagère de la route en co-visibilité du château de Linoire. Un tracé en écharpe dans les marnes instables au niveau de Branty et de Valeyrac paraît techniquement très difficile et nécessiterait d'importants travaux de stabilisation, sans garantie de résultats.

-Le franchissement du ressaut final en tête du vallon au Sud des Abris imposerait soit une pente incompatible avec la fréquentation par les camions, soit une tranchée très pénalisante au plan paysager, à proximité du village vacances.

Condat le 02 Janvier 2009

Mr Laumond André
Président de l'association *Condat Dans La Tourmente*
Mas del lac
46110 Condat
Tél: 0565321670
Emél: presidence@condatdanslatourmente.fr

M. Henri Colin
Garant de la concertation
Lot-Corrèze voie d'avenir
garant.concertation@voiedavenir.fr

Monsieur,

Veillez trouver dans ce courrier,

- nos commentaires et remarques sur les comptes rendus des premiers ateliers qui se sont déroulés en Décembre
- nos contributions et remarques sur le contenu de ces ateliers

Nous avons jugé globalement les débats assez sereins, ou chaque acteur a pu s'exprimer librement en toute franchise. Néanmoins, nous avons noté pendant les différents ateliers, plusieurs remarques polluant le débat qui étaient désobligeantes pour les relations Lot-Corrèze ou pour notre commune, nous ne sommes pas intervenus pour ne pas polémiquer, néanmoins si cela devait se reproduire, nous ne manquerons pas de nous faire entendre.

De plus, Il est important, dans la voie d'avenir, de prévoir une déviation correcte de la commune de Condat et des Quatre-Routes (prévue dans le projet précédent devant passer par Turenne et dont les études avaient montré la faisabilité).

Enfin, certains évoquent le transport ferroviaire, ce qui ne fait que parasiter le débat, il nous semblait acté lors de la mise en place de la concertation et lors du premier comité de suivi, que la voie d'avenir devait se traduire par un tracé routier (ceci est rappelé sur le site www.voiedavenir.fr), il faudrait le rappeler aux différents acteurs participants aux ateliers. Pour mettre fin à ce genre de discussion, il serait souhaitable d'inviter un responsable de RFF afin qu'il donne la position officielle de son entreprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association
Le président

PS: sur les comptes-rendus (fichier pdf) cliquer sur chacune des étoiles pour lire nos remarques.

Association Condat dans la Tourmente - Mairie de Condat - 46110 Condat -
répondeur :09 79 94 92 09 / Télécopie: 09 79 94 92 08
Emél: info@condatdanslatourmente.fr Site Web: <http://www.condatdanslatourmente.fr>

Ateliers Aspects Techniques

Les chiffres de trafic de l'année 2005 sont téléchargeable à l'adresse suivante:

<http://info-routiere.net/comptages/46-lot/46-2005.pdf>

Les estimations de trafic devraient être plus précises, avec un comparatif entre le fuseau Nord et le Fuseau Sud.

Nous avons noté que le nombre de zones marneuses et des dolines sont aussi importantes sur les deux fuseaux, les photos téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat1.jpg>

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat2.jpg>

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat3.jpg>

montrent les problèmes de ces marnes sur la zone de Friat (Fuseau Sud)

Des photos téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/1eratelier/inondation.zip>

montrent les risques d'inondations (dans ce cas, la route actuelle au niveau du Pont Neuf-Condat est coupée)

Nous souhaitons que l'influence des bassins versants sur le franchissement de la vallée de la Tourmente soit explicitement présentés. La traversée de cette vallée au niveau de Condat – Fuseau Sud (intersection de 3 bassins versants) serait plus problématique que de longer la vallée en déviant les Quatre-Routes du lot et Condat. Longer la Tourmente a déjà fait l'objet d'études dans le cadre du projet abandonné en 2005 devant passer par Turenne. Peut être que les résultats de ces études peuvent être récoltées pour être intégrées dans ce nouveau projet. Les études de 1994 évoquées par M. Salle (Maire de Biars) justifiant d'un tracé vers le Nord devraient être également utilisées.

De plus, nous avons également entendu que les problèmes géologiques peuvent être techniquement solutionnés. Nous sommes d'accord avec la conclusion de M. Colin indiquant que les problèmes techniques s'adapteront aux critères socio-économiques et environnementaux.

Ateliers Aspects Socio-Economiques

Nous souhaitons que le cabinet d'étude utilise (avec l'autorisation de la CCI du Pays de Brive) les résultats de l'enquête que la CCI a mené et qui aboutit à une préférence du fuseau Nord: la CCI pourrait nous commenter cette enquête.

Il est inconcevable dans un document préparatoire que l'estimation de 5mn en gain de temps soit conservée. Les estimations de trafic réalisées dans des conditions de fluidité entre Biars et Brive ne sont pas la réalité. Si les diaporamas doivent être rendus publics, un tel chiffre pourrait entraîner des erreurs d'interprétation: ce serait négatif pour la communication du projet.

Pour préciser ce qui a été dit dans cet atelier, un tracé dans le fuseau Sud impactera un coût de péage autoroutier aussi bien pour les PLs que les Vls, cela doit être pris en compte dans le choix.

Il est important que le tracé retenu soit celui qui réponde aux besoins du plus grand nombre (PL et VL): réaliser une route qui ne serait que peu utilisée ne permettrait pas de justifier les coûts d'un tel projet devant les générations futures.

Ateliers Aspects environnementaux

La Znieff presentie au niveau de Condat est intéressant pour notre commune, nous ne pouvons voir dénigrer ce projet.

Quelques vues côté Fuseau Sud sont téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/1eratelier/vues.zip>

Des informations sur la commune de Condat peuvent se trouver dans le livre paru en 2004: **Condat en Quercy** (de Roger Cheyssial Editions du ver Luisant ISBN 2-84701-133-1)

Nous sommes conscients que de nombreux sites exceptionnels peuplent les deux fuseaux, mais il ne faut surtout pas négliger ceux présents dans le fuseau Sud.

On peut citer:

- Château de Blanat (St Michel de Bannière)
- Le Moulin du « Pont Neuf » (Commune de Condat)
- Le Village de Friat (<http://condat46110.ovh.org/condat/friat.pdf>)
- Château de Bannières (Commune de St-Michel de Bannières)
- Château de Ballager (Commune de Condat)
- Château de la Tulle (Commune de Strenquels)
- Château de Langlade (Strenquels)
- Moulins de la vallée de la Doue (Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze) (<http://www.mouлиндemurel.org/>)
- Grange charpente à la Philibert de l'Orme (Article dans la revue Quercy Recherche N° double 47/48 1982(p97àp118) Numéro ISSN:0335-3958), extraits téléchargeables:
<http://condat46110.ovh.org/condat/grange.pdf> ;
<http://condat46110.ovh.org/condat/grange2.pdf>
- Chapelle de Maledene (Commune de Martel)

Il est nécessaire que le tracé le plus économe en énergie soit celui retenu (donc le plus court). Le volume de CO2 rejeté serait augmenté par une distance rallongée.

Association Condat dans la Tourmente

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu annoté par l'association Condat dans la Tourmente.

Pour visualiser les observations, positionnez la flèche de la souris sur l'étoile verte.




LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Restituer les premières recommandations du bureau d'études techniques Egis Echanger avec les acteurs (remontée des informations, attentes, idées).	Date de la réunion Jeudi 17 décembre 2009 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Mardi 19 janvier 2010 – (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY			X	X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
Membres des ateliers					
Conseil général du Lot	Christian DELRIEU			X	X
Conseil général du Lot	André LESTRADE			X	X
Conseil général de Corrèze	Jacques DESCARGUES			X	X
Conseil général de Corrèze	Alain VACHER		X		X
Commune de Condat	Eric GUERNIOU		X		X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Jacques GILLET		X		
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Raymond RISSO		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE		X		X
	Georges PAUTY		X		
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE		X		X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Jacques LERY		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
DIREN Limousin	Bernard POUPELLOZ		X		X
DDEA de Corrèze	Jean-claude PESTOURIE		X		X
	J.M. GUICHARD		X		
DDEA du Lot	Didier RENAULT		X		X
	Sophie SALLANNE		X		
ASF	Sophie SALLANNE		X		X
SYMAGE	J.C. LEYMERIE		X		X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Accès cible	Agnès BAEHEVANDT		X		X
Association Condat dans la Tourmente	M. PATTE		X		X
	J. GARNIE 		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER		X		X
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Dominique BEX		X		X

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
GADEL	Michel MARCHAL		X		X
Association Turenne Environnement	Pierre FLANDIN-BLETY Antoine THIEFFRY		X X		X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	Suite réunion 1	24 décembre 2009

Début de la réunion à 9h30.

Henri COLIN remercie les participants de leur présence. Il rappelle les principes généraux de la charte de la concertation et informe des modalités de fonctionnement des ateliers thématiques. L'objet de la réunion est la restitution des premières données recueillies par le bureau d'études techniques Egis et l'échange avec les acteurs.

Présentation des participants lors du tour de table.

Présentation du Conseil général du Lot

Les ateliers de partage selon les trois thèmes : technique, socio-économique, environnement vont se tenir sur les deux jours, et il s'agit actuellement de leur première session de réunion. Deux sessions au moins seront organisées à chaque étape des études : présentation des données de base ou analyse des bureaux d'études, puis compléments suivant observations recueillies et intégration des contributions des participants.

Pour mémoire, les études menées par les bureaux d'études Egis Géotechnique et Egis Route France pour les études d'avant projet sont étroitement imbriquées à chaque étape, et ont un calendrier très contraint. La même contrainte de délai s'impose aux ateliers thématiques pour respecter les dates prévisionnelles de réunion du Comité de suivi, et l'échéance du dossier d'avant projet, annoncée par le Maître d'ouvrage au mois de Novembre 2010.

François PATIER – commune de Nespouls,

Intervient sur les aspects du calendrier et insiste sur une nécessaire souplesse a fortiori dans les étapes les plus houleuses.

Henri COLIN – garant de la concertation

Fait remarquer que le but des ateliers thématiques est justement d'obtenir la totalité des éléments de décision.

Présentation du bureau d'études – Jean-christophe COLLIN Egis Route France

1^{ère} partie – topographie

Pierre FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Signale l'importance de la préservation du vallon de la Doue, très sensible.

Didier RENAULT, DDEA du Lot

Il indique que la carte de l'hydrographie page 6 signale des données de nature différente :

-l'aire d'alimentation du BLAGOUR , qui d'ailleurs n'est pas la seule aire d'alimentation à signaler
-Les périmètres de protection des captages par rapport aux pollutions accidentelles.

M. Alain VACHER - conseiller général de Corrèze
Demande pourquoi le fuseau sud ne va pas jusqu'à A20

Thierry MARCHAND – Conseil général de Corrèze
A20 et RD 820 se croisent et le fuseau Sud va jusqu'à la Rd 840 qui mène à A20.

Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,
Signale que la carte de l'occupation du sol est incomplète et que son association transmettra des précisions relatives à son secteur .

Pierre FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,
Indique qu'il faut relativiser les vergers identifiés dans le fuseau Sud



Yves GARY – Maire de Turenne,
Il s'étonne de la découverte fort opportune d'une ZNIEFF sur le fuseau sud.

Alain VACHER - Conseil général de Corrèze,
Citation approximative : « Qu'y a-t-il à protéger dans la ZNIEFF du fuseau sud ? Des bisons ? »
Il fait part de son vif mécontentement au sujet des ZNIEFF et évoque très clairement des doutes quant à la transparence des données fournies par Egis. Il se manifeste à travers des propos remettant en cause la neutralité de la maîtrise d'ouvrage.

Bernard POUPELLOZ – DIREN Limousin,
Le travail effectué ses 15 dernières années montre effectivement que les ZNIEFF sont plus importantes sur le fuseau nord.

Michel MARCHAL – Lot Nature,
Il précise qu'une réactualisation des ZNIEFF est en cours dans la région Midi-Pyrénées. Cette réactualisation se fait à la demande de l'Etat et les décisions ne sont pas d'ordre local, les calendriers sont différents d'une région à une autre.

Didier RENAULT – DDEA du Lot,
Il reprend les propos de Lot Nature et fait part de la parution prochaine d'un atlas hydrogéologique du Lot. Ce document officiel permettra de révéler quelles sont les ZNIEFF actuellement répertoriées.

Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,
Elle souhaite que les rivières souterraines figurent sur les cartes. De nombreux cours d'eau souterrains imposent des restrictions d'usage de terres. Les contraintes administratives incombant aux agriculteurs sont les mêmes pour le domaine routier.



François PATIER – commune de Nespouls,
Il rappelle que l'aire de Pech Montat devait initialement se trouver sur la commune de NESPOULS et qu'elle a été déplacée sur décision du préfet pour des problèmes techniques liés à la nature des sols et à l'hydrogéologie .

2^{ème} partie – sensibilité du milieu naturel

Alain VACHER - Conseil général de Corrèze,
Renouvelle à plusieurs reprises sa demande de savoir ce qu'il y a à protéger dans le fuseau sud.
Il propose de fournir des documents dont une thèse sur le sujet.

Didier RENAULT – DDEA du Lot,
Il souhaite que soit indiquées les modalités de définition d'une ZNIEFF.

Bernard POUPELLOZ – DIREN Limousin,

Quels ont été les critères retenus pour la définition des zones « moyen, fort, etc... » ?

En outre il y a actuellement en cours un projet d'extension du site Natura 2000 (des abîmes de la Fage ???) à prendre en considération.

Yves GARY – commune de Turenne,

Il demande à Lot Nature de fournir les sources qui ont permis d'élaborer la carte. Il demande en outre que l'importance de l'espace boisé de la forêt de Turenne soit mise en évidence.

C'est le cas dans la partie suivante de la présentation.

Michel MARCHAL – Lot Nature,

Les éléments d'inventaire qui ont permis de l'établir ont été transmis au maître d'ouvrage et à EGIS Route, et sont tenus à disposition des participants.

Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,

Elle propose de fournir les éléments techniques qui ont servi à la pré étude environnementale pour le projet de l'A20.

M. PATTE – Association Condat dans la Tourmente,

Il souhaite rappeler l'importance de conserver un tissu économique sur le territoire et les questions liées à l'environnement ne doivent pas être prépondérantes.

Pierre FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Fait remarquer à cet intervenant qu'il s'est trompé d'atelier.



3^{ème} partie – paysages et dynamique des paysages

Yves GARY – commune de Turenne,

Les évolutions potentielles du paysage sont à croiser avec l'évolution du monde agricole dans les années à venir.

Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,

Elle propose que les éléments figurant dans les PLU des communes du fuseau nord puissent être intégrés par Egis. Elle insiste en outre sur l'importance du maintien de l'activité agricole, et les reconversions en cours en lien avec le développement du tourisme vert.


Jacques LERY – Chambre d'agriculture du Lot,

Il rappelle que quoiqu'il arrive la route passera chez des agriculteurs. A ce titre, il rappelle que les travaux liés au remembrement sont déduits du montant global des indemnités versées aux agriculteurs.

Pierre FLANDIN-BLETY - Association Turenne environnement,

Il souhaite que les photos soient plus représentatives du paysage.

Association Condat dans la Tourmente,

Demande à Egis de fournir des photos du paysage du fuseau sud et souhaiterait avoir une vue d'ensemble. 

Antoine THIEFFRY – Association Turenne environnement,

Il souhaiterait que les participants puissent s'interroger sur l'opportunité de créer une nouvelle route. L'aménagement des routes actuelles suffirait à son sens à proposer une solution viable et économique, et qui conviendrait à tout le monde.

Patricia BROUSSOLLE – Syndicat d'Etudes du bassin de Brive,

Comment Egis va pouvoir quantifier les coûts environnementaux ? Quelle sera la méthode de calcul ? Y a-t-il eu réflexion à ce sujet ?

M. COLLIN – EGIS Route France

La méthode habituellement employée est de définir le poids relatif de chaque thème, mais il n'y a pas de calcul à proprement parler.

Turenne environnement,

Remarque sur les itinéraires : celui du fuseau Sud est un itinéraire médian, par rapport à celui de l'aménagement en place de la RD 803. C'est cet itinéraire médian qui est celui de plus grand intérêt et de moindre impact.



M. COLLIN – EGIS Route France

Il est encore trop tôt pour le dire, nous n'en sommes pas encore à la comparaison des tracés.

Yves GARY – Maire de Turenne,

Insiste sur le fait que ce projet doit constituer un véritable projet d'aménagement du territoire.

Pascale BEAUBIER - Conseil général du Lot,

Elle annonce que le compte-rendu de la séance, version 1, sera diffusé par mail aux participants courant semaine 52. Il leur est demandé d'y apporter des observations éventuelles pour la semaine 1 pour une version définitive et diffusion du compte-rendu.

Rappel : il a été défini d'utiliser la voie électronique pour la transmission des comptes-rendus, des réponses en retour et de l'ensemble des documents issus des études.

Fin de séance 17h00.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 19 janvier après-midi au Centre Technique Départemental de Brive. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.